



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE L'AEROPORT
INTERNATIONAL TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 14 SEPTEMBRE 2022
(en présentiel et en visioconférence)

Convocations adressées le 8 septembre 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués présents : 7 titulaires – 1 suppléant
Nombre de délégués votants : 7

Membres présents :

Monsieur Bruno FENET, Madame Nathalie SAVATON, Monsieur Régis SALIC, Monsieur Patrick MICHAUD (en visio), Madame Cécile CHEVILLARD, Monsieur Etienne MARTEGOUTTE, Monsieur Pierre-Alain ROIRON (en visio)

Membres excusés :

Monsieur Thibault COULON, Marion NICOLAY-CABANNE

Membres suppléants présents non votant:

Emmanuel DUMENIL

Pouvoir :

0

CS 22.09.14-3 – EXERCICE 2022 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Bruno FENET, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 qui s'élève à la somme de **118,34 €** dont :

Section de fonctionnement	- 1,66 €
Section d'investissement	120,00 €

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. DEPENSES.....- 1,66 €

1.1 Dépenses réelles - 121,66 €

Les dépenses réelles se composent des dépenses suivantes :

1.1.1 Charges à caractère général - 121,66 €

Elles concernent les dépenses de location.

1.2 Dépenses d'ordre 120,00 €

- Dotations aux amortissements 120,00 €

Elles concernent un complément d'amortissement.



2. RECETTES - 1,66 €

2.1 Recettes réelles - 1,66 €

2.1.1 Excédent de fonctionnement 2021 - 1,66 €

Une erreur matérielle est intervenue dans la reprise du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, résultat qui s'élevait à 172.774,61€ et non à 172.776,27€.

2.2 Recettes d'ordre 0 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. DEPENSES 120,00 €

1.1 Travaux neufs d'aménagement 2022 120,00 €

Il s'agit d'équilibrer les écritures liées au complément d'amortissement.

2. RECETTES 120,00 €

2.1 Recettes réelles 0,00 €

2.2 Recettes d'ordre 120,00 €

▪ Amortissements 120,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité (7 voix pour).

- la décision modificative n°1 pour l'exercice 2022 dont un exemplaire est joint à la présente délibération,

Acte exécutoire le 15 SEP. 2022 après transmission et publication ; les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Bruno FENET

EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 - PRESENTATION D'ENSEMBLE

N° de compte	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP	DM1	Total	N° de compte	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP	DM1	Total
O11	Charges à caractère général	589 687,03	-121,66	589 565,37	OO2	Résultat de fonctionnement reporté	172 776,27	-1,66	172 774,61
O12	Charges de personnel	221 400,00	0,00	221 400,00	70	Produits des services	70 000,00		70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 102 510,00	0,00	2 102 510,00	73	Impôts et taxes	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00		0,00	74	Dotations	2 790 530,00		2 790 530,00
67	Charges exceptionnelles	0,00		0,00	75	Autres produits de g. courante	6 183,00	0,00	6 183,00
68	Provisions	20 000,00		20 000,00	76	Produits Financiers	0,00		0,00
O14	Reversement et restitution	0,00		0,00	77	Produits exceptionnels	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	78	Reprise de provision	0,00		0,00
Total dépenses réelles		2 933 597,03	-121,66	2 933 475,37	O13	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	96 296,24		96 296,24	Total recettes réelles		3 039 489,27	-1,66	3 039 487,61
O42	Opérations d'ordre	9 596,00	120,00	9 716,00	O42	Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00
Total dépenses d'ordre		105 892,24	120,00	106 012,24	Total recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		3 039 489,27	-1,66	3 039 487,61	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 039 489,27	-1,66	3 039 487,61

N° de Cpte ou d'op.	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP	DM1	Total	N° de Cpte ou d'op.	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP	DM1	Total
001	Résultat d'investissement reporté			0,00	001	Résultat d'investissement reporté	925 699,12		925 699,12
168758	Emprunts et dettes assimilées	466 671,00	0	466 671,00		Subventions	3 000 000,00		3 000 000,00
2 318	Immobilisations en cours	3 000 000,00	120,00	3 000 120,00		Reports	1 000 000,00		1 000 000,00
reports		1 564 920,36		1 564 920,36					
Total dépenses réelles		5 031 591,36	120,00	5 031 711,36	Total recettes réelles		4 925 699,12	0,00	4 925 699,12

Opérations d'ordre de section à section									
040	Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00	21	Virement de la section de fonctionnement	96 296,24		96 296,24
13	Amortiss. Subventions	0,00		0,00	28	Amortissements	9 596,00	120,00	9 716,00
Total dépenses d'ordre		0,00	0,00	0,00	Total recettes d'ordre		105 892,24	120,00	106 012,24
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 031 591,36	120,00	5 031 711,36	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		5 031 591,36	120,00	5 031 711,36
TOTAL GENERAL DEPENSES		8 071 080,63	118,34	8 071 198,97	TOTAL GENERAL RECETTES		8 071 080,63	118,34	8 071 198,97

Le Président du Syndicat Mixte

Bruno FENET

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Fonction	Chapitre	Article	Opération	Libellé	Montant T
90	20201	2318	20201	Immobilisations en cours	120,00 R
					120,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Fonction	Chapitre	Article	Opération	libellé	Montant T
01	040	28188		Correctif amortissements	120,00 O
				TOTAL	120,00

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Fonction	Chapitre	Article		libellé	Montant T
01	042	6811		Correctif amortissements	120,00 O
90	011	6135		Location	-121,66 R
				Total	-1,66

RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Fonction	Chapitre	Article		libellé	Montant T
		002		Résultat reporté de fonctionnement	-1,66 R
				Total	-1,66

PRÉFECTURE
D'INDRE-ET-LOIRE
15 SEP. 2022
COURRIER

Le Président du Syndicat Mixte
Bruno FENET